

**Compte-rendu**

**Séance du 6 avril 2022**

*Le six avril deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.*

**Etaient présents** : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme ROUTIER, M. BIGOT, Mme LIARD, M. PINHO, M. HAUTON, M. LEMAIRE, M. BOUÉ, M. HAREL, M. BEQUET, Mme TESSIER, Mme TASSUS, M. GOURDEL, Mme JAY, M. MOREL.

**Etaient absents et excusés** : Mme HERVIEUX (Pouvoir à M. ROMAIN), M. RIVIERE (Pouvoir à M. TOUCHAIN), Mme NOËL (Pouvoir à M. HAREL), Mme MORIN (Pouvoir à Mme JAY), Mme FOUCHER (Pouvoir à Mme ROUTIER), M. de COLOMBEL (Pouvoir à M. GOURDEL), M. MIFTAH (Pouvoir à Mme TASSUS).

**Secrétaire de séance** : Mme JAY.

-----

**QUORUM ET OUVERTURE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

-----

**1°) ASSEMBLEE : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS,

- **PREND ACTE** de l'installation de M. Riad MIFTAH en qualité de conseiller municipal en remplacement de Mme Sandrine NADO ;
- **DECIDE**, à l'unanimité, que :
  - M. Sébastien GOURDEL siègera au sein de la commission « Aménagement du territoire, logement, cadre de vie et lien social » en remplacement de Mme Sandrine NADO,
  - M. Riad MIFTAH siègera à la commission des sports et de la vie associative en remplacement de M. Sébastien GOURDEL,
  - M. Riad MIFTAH représentera la commune au sein du Collège Hée Fergant en remplacement de Mme Sandrine NADO.

**2°) FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide de fixer pour 2022 les taux locaux d'imposition comme suit :

	Taux 2021
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	44,25 %
TAXE FONCIERE SUR LE NON-BATI	27,23 %

**3°) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL**

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide de modifier le budget général comme suit :

## **Budget Général :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Modifications décidées</b>
678 - Autres charges exceptionnelles	25 927,00 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	
73111 - Taxes foncières et habitation secondaires	20 198,00 €
74834 - Etat compensation T.F	5 729,00 €
	<b>25 927,00 €</b>

### **4°) VIE ASSOCIATIVE : CONVENTION D'OBJECTIF TRIPARTITE CDC/MJC/VILLE**

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité moins une abstention, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'objectif entre la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, la Maison des Jeunes et de la Culture de Vimoutiers et la commune de Vimoutiers ;

### **5°) RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

- De créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, pour une durée de 11 mois, renouvelable. La durée du travail est fixée à 35h00 par semaine. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.
- D'autoriser le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.
- Les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 012 du budget général 2022.

Séance levée à 20 H 45

VILLE DE VIMOUTIERS  
-Loi du 2 mars 1982  
Acte publié le 7 avril 2022  
Acte notifié le